

**Réunion de la Commission de Suivi des anciens Sites
uranifères de Haute-Vienne**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Razès (87)

Mercredi 8 novembre 2017 – 9 heures 30

PROJET

Liste des participants

Collège « Administrations de l'Etat »

Bénédicte MARTIN	Sous-préfet de Bellac et de Rochechouart
Isabelle HUBERT	DREAL
Jean HUART	DREAL
Florian BESSE	Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Jean-François VALLADEAU	Autorité de sûreté nucléaire (Bordeaux)

Collège « Personnalités qualifiées »

Fabrice COMPERE:	BRGM
-------------------------	------

Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

Jean-Marc LEGAY	Mairie de Razès
Jean-Michel BERTRAND	Mairie de Bersac sur Rivalier
Jacques PLEINEVERT	Mairie de Compreignac
Ginette IMBERT	Mairie de Mailhac sur Benaize
Viviane WINDRIGE	Mairie de Jouac
Gisèle JOUANNETAUD	Mairie de Saint-Léger-La-Montagne

Collège « Exploitant »

Régis MATHIEU	Directeur de l'établissement de Bessines, Areva
Caroline BENESTEAU	Responsable territoriale région Limousin,
Damien CHAILLOUX	Responsable achat et travaux, Après-mines France
Victoire LUQUET de SAINT-GERMAIN	Directrice Après-mines France Areva Mine

Collège salarié

Delphine DUPUIS	Membre du CHSCT
------------------------	-----------------

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Paul GENET	Association pour la sauvegarde de la Gartempe
Marcel BAYLE	Limousin Nature Environnement/Sources et Rivières du Limousin

Personnalités non membres de la commission

Gisèle PALADINI	DREAL
Nathalie MARLIER	DREAL
Guillaume PORCHE	Areva
Bruno GUERIN	Responsable communication, Areva
Michel DUCOURET	Sous-Préfecture de Bellac et de Rochechouart

Personnes et organismes excusés :

Fédération départementale 87 pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Guillaumont, personnalité qualifiée
Mme Lardy, vice présidente du conseil départemental 87
Sources et rivières du Limousin, laquelle a donné mandat à M. Bayle, de l'association Limousin Nature Environnement
M. Riaud, maire de Cromac

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 30 novembre 2016
- Présentation du projet de centre d'innovation minière et de l'unité de stockage de Lavaugrasse
- Bilan des actions menées sur les sites ICPE (DREAL)
- Bilan des contrôles inopinés sur les sites miniers (DREAL)
- Résultats de l'autosurveillance des sites présentés par Areva
- Vidange du lac de Saint-Pardoux et recherche de sédiments radioactifs
- Point d'information sur les changements du siège de l'ASN consécutifs à la réorganisation territoriale
- Questions diverses.

Documents associés

- Présentation du projet CIM/USL pour avis de la CSS (AREVA)
- Bilan des inspections ICPE : [Montmassacrot/Bellezanne](#), [Brugeaud/Lavaugrasse](#)
- [Bilan des inspections mines \(DREAL\)](#) : Champour, Puy de l'Age, Gorces-Saignedresse
- Bilan des contrôles inopinés sur les sites miniers (DREAL)
- Résultats de l'autosurveillance des sites de Haute-Vienne (AREVA)

9 h 45 – Début de la réunion

Madame Bénédicte MARTIN, Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Un tour de table est effectué.

Approbation du compte-rendu de la CSS du 30 novembre 2016

Madame Bénédicte MARTIN, Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart S'enquiert des remarques et observations.

Monsieur Régis MATHIEU, Areva

Précise que, dans la liste des personnalités non membres de la commission, il faut lire Bruno Guérin et non Paul Guérin.

Le compte-rendu ainsi amendé est approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation du projet de centre d'innovation minière et de l'unité de stockage de Lavaugrasse

Monsieur Guillaume PORCHE, Areva

présente le contexte du projet qui concerne à la fois une unité de stockage des boues provenant des stations de traitement d'anciens sites miniers de haute-vienne (Unité de Stockage de Lavaugrasse) et un nouveau bâtiment pour les activités actuelles du SEPA (intitulé centre d'innovation minière).

Concernant l'USL, il indique qu'actuellement, les boues issues des sites miniers sont stockées dans le bassin du Brugeaud, à l'exception de celles du site de Jouac qui les conserve in situ. Le futur stockage doit permettre la gestion de ces boues, ainsi que des résidus de traitement issus du laboratoire pilote de traitement de minerai du SEPA. Les boues seront déshydratées en amont, ce qui limitera les volumes transportés. Le flux envisagé sera d'une centaine de camions par an (moins qu'actuellement).

Le stockage maximal est fixé à 35 000 mètres cubes (50 000 t) sur une durée de 30 ans ; il sera situé au droit du stockage existant de Lavaugrasse et sera organisé par casiers étanches. En fin d'exploitation, une couverture composée de matériaux inertes et d'argile limitera l'infiltration d'eau.

Aucun apport significatif de matériaux extérieurs n'est envisagé. Le projet bénéficiera des retours de bonnes pratiques déjà mises en œuvre, du suivi d'un écologue, et de l'accompagnement d'un bureau d'étude environnementale dans le cadre des impacts sur la faune et la flore. La production de lixiviats dans les rejets aqueux ne dépasserait pas 150 mètres cubes par an. Ce projet de stockage ne générerait aucune émission significative de poussière ni de radon au regard de la situation existante, ni n'impacterait la zone Natura 2000 « vallée de la Gartempe ». L'unité de stockage, éloignée des limites du site, sera peu visible depuis l'extérieur. La nouvelle installation ne nuira pas à l'entourage, tant pour les odeurs que pour le bruit. L'impact dosimétrique est estimé nul en termes de dose ajoutée. Le projet contribuera à améliorer la gestion des effluents du site industriel de Bessines (séparation des eaux usées, eaux pluviales, eaux minières et effluents industriels).

Par ailleurs, Areva Mines projette de construire un nouveau bâtiment (centre d'innovation minière) qui permettra de réunir l'ensemble des équipes, actuellement disséminées dans différents bâtiments du site de Bessines, et de moderniser l'outil de travail afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de santé et d'environnement. Le chantier s'étalera sur 24 mois.

Monsieur Marcel BAYLE, Limousin Nature Environnement et Sources et Rivières du Limousin

S'enquiert du nom de l'écologue-conseil choisi par l'exploitant.

Monsieur Guillaume PORCHE, Areva

Répond que plusieurs propositions lui ont été adressées dans le cadre d'une consultation. Aucune n'est à ce jour officialisée.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Confirme que la DREAL est vigilante sur ce projet.

Souligne l'intérêt du projet (CIM et USL) dans le cadre de la protection de l'environnement, qui contribuera à une meilleure gestion des effluents et des boues.

Madame Bénédicte MARTIN, Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart

Sollicite l'avis de la CSS sur l'étude d'impact présentée, conformément à l'article R.572-19 Code de l'environnement. [*Article aujourd'hui abrogé mais qui s'applique à ce projet déposé antérieurement aux modifications réglementaires*]

Le projet recueille un avis favorable à l'unanimité.

Bilan des actions menées sur les sites ICPE

Madame Nathalie MARLIER, DREAL

Rappelle la situation réglementaire du site de Montmassacrot.

Souligne que l'inspection d'avril a montré que l'arrêté préfectoral de 1986 était respecté, qu'il était nécessaire de poursuivre et renforcer la surveillance du site en prescrivant des contrôles supplémentaires sur les eaux souterraines notamment. Un nouvel arrêté est en préparation pour réglementer l'ensemble du site et intégrer les prescriptions de l'arrêté ministériel de 2015.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Se déclare surpris par la forte concentration du pH dans l'eau dans certaines zones, pouvant atteindre 8,2.

Demande si les produits de traitement de la radioactivité en sont la cause.

Madame Caroline BENESTEAU, Areva

S'étonne de cette remarque et s'enquiert de la provenance de la donnée, car il n'y a pas de

traitement sur le site.

Madame Victoire LUCQUET SAINT-GERMAIN, Areva

Répond que la norme de rejet prescrite dans l'arrêté préfectoral se situe, pour le PH, entre 5,5 et 8,5. De ce point de vue, la valeur de 8,2 reste dans les normes. Certains traitements demandent une rehausse du pH qui est ensuite réajusté pour revenir à une valeur acceptable.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Estime que la fourchette de valeurs est large. Il propose de réaliser des mesures plus en aval, après dilution dans les eaux du ruisseau afin de mesurer si le pH s'autorégule ou pas.

Madame Gisèle PALADINI, DREAL

Signale que la valeur évoquée concerne le site du Puy-de-l'Âge et a été relevée lors du contrôle inopiné sur une zone ponctuelle au débordement de la mine à ciel ouvert (cf point suivant de l'ordre du jour). Elle n'est pas liée au traitement des rejets, les eaux ne nécessitant pas de traitement sur ce site. Dans le cours d'eau récepteur en aval du site, le pH se situe à 6,8 ce qui est dans les normes des eaux de surface en limousin.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Demande une grande vigilance sur les valeurs de pH en aval des sites, notamment des sites de traitement.

Madame Nathalie MARLIER, DREAL

Poursuit la présentation avec l'inspection du site de Bellezane. L'inspection a permis de vérifier qu'Areva respectait les prescriptions de ses arrêtés. La DREAL souhaite reprendre les multiples arrêtés afin de les intégrer dans un arrêté unique qui permettra de réglementer l'ensemble du site, les différents stockages passés et en cours, et de prendre en compte l'arrêté ministériel de 2015.

Madame Gisèle PALADINI, DREAL

Présente le bilan des inspections des stockages de résidus de traitement dits de « Lavaugrasse » et du « Brugeaud », au sein du site industriel de Bessines.

L'inspection a constaté la finalisation des travaux de réaménagement du site. Elle a relevé plusieurs écarts réglementaires mineurs : absence de gardiennage spécifique du stockage des résidus ou d'une demande pour y déroger, défaut de transmission de certains résultats d'analyses ; non-conformité de l'emplacement du point de prélèvement des eaux en sortie de la station de traitement ; défaut de justification du dispositif de collecte des eaux pluviales et de ruissellement du stockage.

Des demandes ont été également formulées suite à l'inspection pour améliorer l'entretien de la surveillance des installations, avec un calendrier de mise en œuvre.

Il s'ensuivra un projet d'arrêté préfectoral au titre des installations classées prenant en compte les prescriptions des arrêtés préfectoraux existant avec l'arrêté ministériel de 23/06/2015, une possible révision de la surveillance sur la base d'une proposition d'Areva argumentée, ainsi que les mesures d'amélioration suite à l'inspection.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Assure qu'il est normal de trouver des écarts mineurs lors d'une inspection. Ces derniers sont habituels dans le cadre d'une inspection et font l'objet d'actions correctives rapides de la part de l'exploitant, ne nécessitant pas nécessairement de sanction.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Demande si la végétation qui envahit un des sites de stockage n'est pas de nature à déstabiliser la couverture.

Madame Gisèle PALADINI, DREAL

Confirme que ce point fait partie des pistes d'amélioration demandées à l'exploitant par la DREAL suite à l'inspection.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

S'enquiert des suites données aux recommandations émises lors de l'étude hydrogéologique menée sur le site de Montmassacrot et souhaite savoir où en sont les compléments d'étude qui avaient été demandés pour certains sites.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Répond que les éléments de ces études seront pris en compte dans les futurs arrêtés préfectoraux.

Madame Victoire LUCQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Explique que ce type d'études sert à positionner les piézomètres de suivi en aval des stockages de résidus, lesdits piézomètres permettant de constater la présence ou l'absence de marquage radiologique. L'étude complémentaire évoquée et sa tierce expertise par le BRGM concernait le site de Jouac et une nouvelle étude est en cours pour affiner les conclusions et modélisations.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Souhaite connaître la norme contrôlée dans le cadre de la radioactivité présente dans l'eau puisque les textes n'en définissent aucune.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Répond qu'en l'absence de norme définie au niveau national, ce sont les valeurs de rejet limites fixées dans les arrêtés préfectoraux qui sont contrôlées. A charge également pour l'exploitant de montrer l'absence d'impact dans le milieu récepteur. Les contrôles s'opèrent en entrée et en sortie de station.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Souhaite se faire confirmer l'absence d'éléments permettant de déterminer l'impact sur l'écosystème qui permettrait de définir une norme de rejet pour l'environnement.

Madame Victoire LUCQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Répond que les mesures IBGN (indice biologique global normalisé), IPR (indice poisson rivière) et IBD (indice biologique diatomée) permettent de démontrer si le milieu est affecté ou pas.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Demande sur quoi portent les mesures effectuées sur les poissons, dans le cadre de la norme IPR. La radioactivité se fixant dans les arêtes, il faudrait recommander aux pêcheurs de ne pas ingérer la petite friture.

Madame LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Répond qu'il s'agit d'une norme absence/présence des poissons qui vise à démontrer si les milieux sont affectés ou non. Les prélèvements effectués sur les poissons sur les rivières et dans des bassins plus larges n'entrent pas dans la réglementation prescrite pour le suivi des sites. Il n'est pas exclu de prévoir des études mesurant la biodisponibilité des organismes à l'uranium et des tests sur les impacts concrets sur les écosystèmes.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Assure que la présence des poissons et des oiseaux est massive sur le site de Tchernobyl. Pour autant, ils ne sont pas consommables. La présence d'espèces animales n'est pas révélatrice de l'absence d'une radioactivité. Il faudrait mesurer la radioactivité dans ces organismes vivants.

Madame LUQUET de SAINT GERMAIN, Areva

Souligne que la situation des anciens sites miniers n'est pas comparable à celle de Tchernobyl.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Préconise de comparer les résultats enregistrés sur un site aval avec ceux obtenus ailleurs sur le même cours d'eau.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Recommande de mesurer la radioactivité dans ces organismes vivants.

Madame Isabelle HUBERT (DREAL)

Précise que la caractérisation de la faune et de la flore fait partie de la surveillance menée par Areva sur ses sites. Les poissons présentent le même taux de radioactivité quelle que soit la zone (amont / aval site et hors influence minière) et sont consommables. Se pose aujourd'hui la question de l'intérêt de continuer à tuer des animaux pour mesurer l'absence de radioactivité.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Estime qu'il faudrait analyser les arêtes des poissons indépendamment du reste.

Madame Gisèle PALADINI, DREAL

Signale que le contrôle mené en 2015 sur les chevesnes et les barbeaux entre Villars et le pont des Bonhommes met en évidence que le marquage radiologique est du même ordre de grandeur en amont et en aval des sites miniers.

Présente la visite d'inspection du site de Champour, soumis à une surveillance sur les vecteurs eau et air. L'inspection a constaté que le site était utilisé comme une aire de loisirs par un propriétaire privé, qu'une clôture avait été installée compte tenu du parement de 25 mètres. Le marquage radiologique est faible en sortie des eaux de surverse de la mine et en aval, dans les eaux de la Couze. Les résultats de mesures de l'air sont de l'ordre du bruit de fond naturel. Suite à l'inspection, la DREAL a demandé à Areva de fournir une évaluation de la dose efficace annuelle ajoutée pour une durée d'exposition a minima de 800 heures par an correspondant à l'usage actuel du site, de réviser la surveillance des vecteurs eau et air sur la base de cette exposition, de présenter un mémoire de fin de travaux pour faire sortir le site de la police des mines. Cette dernière demande dépend du calendrier ministériel.

Présente la visite d'inspection du site de Puy-de-l'Age qui n'est plus soumis à surveillance depuis l'arrêté préfectoral de 1999. Il est désormais utilisé par le CE d'Areva comme lieu d'agrément et de loisirs. Une convention a été signée avec la commune pour le puisage de l'eau pour l'arrosage des fleurs. Un contrôle inopiné effectué sur les eaux de surverse de la MCO et les eaux de ruisseau en aval du site a montré une diminution de la teneur en uranium soluble, une stabilité de la teneur en radium soluble par rapport aux précédents résultats. Areva devra fournir un mémoire de fin de travaux pour sortir de la police des mines.

Présente l'inspection menée sur le site de Gorces-Saignedresse soumis à surveillance pour le vecteur eau. La mine présentait par endroits des risques d'affaissement : l'inspection a permis de vérifier la mise en place d'une clôture de sécurité. Il a été observé un faible marquage radiologique du rejet des eaux du site en sortie du bassin et en aval du site, dans la Couze. Areva a prévu de remettre en état la piste d'accès au bassin, de curer le fossé attenant et le bassin de collecte des eaux. À cette fin, les travaux préparatoires de dérivation des eaux sont prévus au printemps 2018. L'inspection a demandé à recevoir une information préalable avec un calendrier du curage. Les études prévoient une saturation du bassin à l'horizon 2021. L'inspection a demandé une étude sur le fonctionnement du système de drainage et de captages des eaux du Mazet en amont du site pour 2018. La surveillance des vecteurs eau et air sera révisée compte tenu de l'évolution des résultats d'analyses. De plus, un mémoire de fin de travaux est attendu de la part d'Areva pour sortir le site de la police des mines.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Demande que la prochaine CSS prévoie une présentation schématique du fonctionnement hydrologique des sites présentés, voire de leur évolution.

S'enquiert de l'évolution dans le temps des stockages de résidus de traitement : Restent-ils en milieu humide (entraînant un lessivage des radionucléides) ? Sont-ils capables de relarguer ou piéger les radionucléides ?

Madame Victoire LUCQUET DE SAINT GERMAIN, Areva

Répond que ces sujets entrent dans le cadre des études relevant du plan national de gestion

des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) géré par l'ASN. Celles-ci ont pour but de modéliser l'évolution à long terme des résidus et incluent les notions de piégeages. Les premiers rapports publiés en 2015 montraient que les résidus étaient stables et avaient une forte capacité à retenir la radioactivité. Ces études se poursuivent avec le nouveau PNGMDR courant de 2016 à 2018 et pourraient être présentées lors de CSS ultérieures.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Demande si ces sols sont désormais inscrits au niveau cadastral en secteur d'information des sols et si les notaires se saisissent de ces renseignements pour en informer leurs clients.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Confirme que la question de la mémoire reste pour l'instant à la main du ministère de l'Écologie.

Signale que de nombreuses informations sont disponibles sur le site de la DREAL et celui de l'IRSN (Mimosa). Par ailleurs, les notaires consultent d'ores et déjà la DREAL lors de ventes de terrain, de même que les communes dans le cadre de leurs plans locaux d'urbanisme.

Madame Bénédicte MARTIN, Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart

Confirme que lors de sa prochaine réunion, le bureau examinera les sujets qui peuvent être mis à l'ordre du jour de la prochaine CSS.

Bilan des contrôles inopinés sur les sites miniers

Madame Gisèle PALADINI (DREAL)

Présente la campagne de contrôles inopinés effectués sur le site de Montulat et du Puy-de-l'Âge dont le vecteur eau n'est plus surveillé depuis plusieurs années. Les résultats présentent des teneurs en uranium et en radium peu significatives dans les eaux de surverse de la mine à ciel ouvert de Montulat, de l'ordre du bruit de fond naturel. Le marquage en uranium a diminué depuis la campagne de mesure organisée entre 1999 et 2003.

Monsieur PLEINEVERT prend congé de la CSS à 11 heures 20.

Les résultats obtenus pour les eaux de surverse du site du Puy-de-l'Âge montrent une stabilité du marquage en radium et une diminution du marquage en uranium. En aval du site minier, un faible marquage radiologique a été relevé et a diminué par rapport aux mesures relevées en 1994 et 1996. Ces teneurs ne dépassent pas les valeurs seuils fixées par le décret de 1990. Là encore, une diminution d'uranium soluble et une stabilité du radium soluble ont été observées. Les mesures relevées par le laboratoire désigné par la DREAL et par Areva sont de même ordre. Il n'est pas pertinent de reprendre une surveillance des eaux sur ces deux sites.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Souhaite savoir pourquoi les valeurs en radium se stabilisent alors que celles en uranium baissent.

Madame Victoire LUCQUET de SAINT GERMAIN, Areva

Répond que les valeurs en radium annoncées se retrouvent fréquemment dans les milieux souterrains et n'ont pas vocation à diminuer. Les valeurs en uranium observent un pic lors de l'enneigement des galeries souterraines, avant de revenir à des teneurs plus faibles.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

S'enquiert de la norme considérée comme admissible qui permet à la DREAL de conclure que le marquage radiologique est faible.

Madame Isabelle HUBERT, DREAL

Précise que le site de la DREAL présente les fiches avec les ordres de grandeur du milieu naturel. A titre de comparaison, la norme de potabilité de l'eau pour l'uranium est de 30

microgrammes par litre. En l'occurrence, les résultats maximaux présentés atteignent la moitié de cette norme.

Madame Victoire LUCQUET de SAINT GERMAIN, Areva

Ajoute qu'aucune norme de potabilité pour le radium n'existe. Cependant, le radium entre dans le calcul pour l'indice de radioactivité des eaux pour la consommation. Sur cette base, la limite serait de 0,5 becquerel de radium par litre pour que les eaux de consommation ne dépassent pas le 0,1 millisievert/an en dose ajoutée.

Monsieur Florian BESSE, ARS

Précise que les valeurs relevées s'élèvent à 0,02 voire 0,03 millisievert par an comparé au 0,1 millisievert par an de dose ajoutée.

Explique que le pH particulièrement élevé dans les eaux de surface évoqué par Monsieur BAYLE se retrouve dans les eaux de surface présentant un grand nombre de microalgues et une grande activité alcaline. Il se retrouve notamment dans les eaux de pêche qui comportent des nutriments notamment du phosphore. Ce qui est le cas de la mine à ciel ouvert de puy de l'age, devenue un lieu de pêche.

Résultats de l'autosurveillance des sites présentés par Areva

Madame Caroline BENESTEAU, Areva

A pris note de la demande d'analyse des teneurs en pH pour la prochaine CSS.

Rappelle que la Haute-Vienne comporte 29 sites miniers, 7 stations de traitement des eaux minières, 6 stockages de résidus, 134 points de prélèvements, 60 dosimètres, 25 prélèvements de végétaux et de sédiments. Les prélèvements et les analyses effectués dépendent des prescriptions fixées par les différents arrêtés préfectoraux.

Madame JOUANNETEAU prend congé de la séance à 11 heures 25.

S'ajoute à cette surveillance la vérification régulière des périmètres de sécurité des différents sites. Les analyses portent sur la teneur en uranium, mais aussi sur le baryum et l'aluminium. Neuf points de contrôle concernent le bassin versant de la Gartempe. Les teneurs en uranium et en radium sont stables par rapport à celles de 2016 et correspondent à ce qui est observé dans le milieu naturel. Le bassin versant de la Couze, du Ritord et du Vincou compte 16 points de contrôles. Là encore, les valeurs relevées sont celles relevées dans le milieu naturel et n'ont pas évolué depuis 2015. Les valeurs en radium et en uranium mesurées sur le Couze et le Ritord mesurées en aval des sites sont identiques à celles mesurées en amont. On observe un léger marquage en amont du Vincou. Le bassin de la Benaize compte 10 points de contrôle qui présentent des teneurs assez stables, proches des valeurs du milieu naturel pour les MCO sans traitement. Un marquage en uranium est à noter dans le Rigeallet en avant du rejet de la station du Bernardan, influencé par le faible débit du ruisseau notamment en période d'étiage. Des modifications ont été apportées sur la station. Des ajustements sur le traitement ont été réalisés afin d'améliorer son rendement.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Rappelle qu'un débordement de la MCO était attendu pour alimenter le Rigeallet et résoudre ces questions.

Madame Caroline BENESTEAU, Areva

Répond que ce n'est pour l'instant pas possible. De plus, la teneur actuelle en uranium dans la MCO ne permet pas un rejet direct dans le milieu naturel.

Monsieur Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

S'enquiert de l'avancée du projet de pompage de la nappe d'eau sous stockage.

Madame Caroline BENESTEAU, Areva

Indique que les interrogations restent pendantes sur le système hydraulique du site. Le travail d'étude se poursuit avec le BRGM avec l'installation des sondes piézométriques qui mesurent en continu le niveau des nappes du site. Le projet de pompage n'est donc pas d'actualité à ce

stade.

Madame LUCQUET de SAINT GERMAIN, Areva

Ajoute que les études menées par ANTEA expertisées par BRGM ont mis en évidence qu'il était délicat de confirmer la communication entre les deux nappes. Il est nécessaire aujourd'hui d'acquiescer de nouvelles données. Cette étude inclura une modélisation du débordement de la mine à ciel ouvert. Des doutes subsistent sur le débordement de la MCO ou sur une mise à niveau avec le reste du réseau hydraulique. D'ici 1,5 ans, un modèle en 3D réaliste permettra de retenir ou d'évacuer les solutions envisagées.

Madame Caroline BENESTEATU, Areva

Présente le bilan des rejets en 2016 des stations de traitement des eaux. Les résultats sont stables et conformes aux valeurs limites prescrites par les arrêtés préfectoraux, tant pour l'uranium et le radium que le baryum et l'aluminium. Entre 2015 et 2017, des améliorations ont été apportées sur les stations d'Augères et du Bernardan afin de limiter l'impact sur l'environnement. Sur le site d'Augères, un système de traitement par lit de boue a été mis en place sur l'un des bassins de décantation, ce qui permet de réduire l'utilisation des réactifs. Au Bernardan, un bassin de réception supplémentaire a été créé et le dernier bassin de décantation a été agrandi. Le bilan des eaux rejetées sans station de traitement montre des résultats conformes et stables. Les mesures de l'air dans l'environnement des sites affichent des résultats qui se retrouvent dans le milieu naturel. Pour l'ensemble des groupes d'exposition, la dose efficace annuelle ajoutée reste similaire à celle de 2015 et s'avère, dans 95 % des cas, inférieure au millisievert. Seuls 19 % des groupes affichent une exposition supérieure à 0,6 millisievert par an.

Vidange du lac de Saint-Pardoux et recherche de sédiments radioactifs

Madame Caroline BENESTEATU, Areva

Rappelle l'histoire du site de Fanay et de la station d'Augères qui traite un million de mètres cubes par an. Les prélèvements de 2016 dont les résultats avaient été présentés à la dernière CSS avaient amené à décider de la vidange du lac de Saint-Pardoux qui est en cours. Des prélèvements à sec ont eu lieu conformément à ce qui avait été défini avec le conseil départemental, notamment au plus près de la carotte n° 1, très marquée en janvier 2016. Les résultats sont en cours d'analyse. 16 prélèvements ont été réalisés dans trois zones.

Madame Victoire LUCQUET DE SAINT-GERMAIN, Areva

Rappelle que la limite de rejets est très basse à la station d'Augères par rapport à la limite nationale de 1 800 microgrammes par litre. Néanmoins, Areva a souhaité améliorer l'efficacité de la station. Les tests en laboratoire effectués par le SEPA s'étant révélés prometteurs, un pilote semi-industriel mobile a été créé et installé sur la station d'Augères pendant six mois afin de tester le principe de lit de boues. Utilisé dans l'ouest de la France, ce procédé consiste à envoyer les eaux sous le lit de boue qui, encore chargé en réactif, fixe beaucoup mieux les éléments présents dans les eaux. Différentes phases de tests ont montré que la solution lit de boues et décantation faisait significativement baisser les concentrations en uranium. Cette solution a donc été mise en application dans le bassin 1 de la station d'Augères où le lit de boues est en train de se créer. L'autre bassin n'étant pas ainsi équipé, il sera possible de comparer les deux traitements.

Espère présenter l'efficacité de ce traitement lors de la CSS de 2018.

Monsieur Florian BESSE, ARS Nouvelle-Aquitaine

Demande si un troisième bassin de décantation est prévu après le passage dans le lit de boues.

Souhaite savoir comment seront gérées ces boues fortement chargées en uranium et dans quel type d'ouvrage elles seront acheminées.

Madame Victoire LUCQUET de SAINT GERMAIN, Areva

Confirme la présence d'un troisième et d'un quatrième bassin, avant rejet dans le milieu naturel. Concernant la gestion du niveau du lit de boue, un camion hydrocureur absorbe les boues et les déshydrate. Elles sont ensuite acheminées vers le lieu de stockage sachant que le

retour d'expérience montre que les boues de traitement s'avèrent très stables et fixent très bien l'uranium à long terme.

Monsieur Marcel BAYLE, Sources et rivières du Limousin/Nature Limousin Environnement

Déplore que les inconvénients de la filière uranium et nucléaire ne soient pas maîtrisés à très long terme.

Souligne cependant l'intérêt de la commission et des informations qui y sont communiquées.

Point d'information sur les changements du siège de l'ASN consécutifs à la réorganisation territoriale

Monsieur Jean-François VALLADEAU, Autorité de sûreté nucléaire

Informe l'assemblée que, désireuse de calquer ses territoires géographiques sur ceux des nouvelles grandes régions, la division de l'ASN Bordeaux récupère le suivi des activités nucléaires de l'ex-Limousin. L'ASN contrôle le nucléaire de proximité (hôpitaux etc.) et les installations nucléaires de base et apporte son appui à la DREAL sur la thématique de la radioprotection (par exemple sur le suivi des sites miniers).

12 heures 20 - Clôture de la réunion

Madame Bénédicte MARTIN, Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart

Remercie les participants pour la qualité des interventions et des échanges et clôt la séance.